

Délibération 2023CS30 du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Etude territoriale de la prédation par le loup – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois le 20 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 juin 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 57 votants :
- 32 membres titulaires présents,
- 2 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Valérie PEISSON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES, Noëlle TRINQUIER, Michèle MALIVEL

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENZA, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Claude BERTON, Pierre POURCIN, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avait donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Valérie PEISSON
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER
Solange FOUVET à Madame Gaëlle LETTERON
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Michèle MALIVEL
Jean-Luc MIOLA à Monsieur Bernard BRIFFAULT
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](https://www.facebook.com/parcduluberon) [ig](https://www.instagram.com/parcduluberon) [in](https://www.linkedin.com/company/parcduluberon) • www.parcduluberon.fr

Serge VANNEYRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Pierre POURCIN
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET
Nicolas HUMBERT à Madame Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA
Christian CHIAPELLA à Madame Catherine SERRA

Etaient excusés :

Madame

Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Geneviève MOREL-HAMOT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Marion MAGNAN

Monsieur

Thierry BENOIT, Marc DUVAL, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame Hélène BLEUZEN, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

Monsieur Roland PETIET, Lionel MORARD, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE, Jeanne BENIHYA-VERDE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'orientation A.1 de la Charte;

Vu le règlement administratif de l'appel à manifestation d'intérêt « Fonds Vert »

Vu l'avis favorable en séance du 10/02/2023 de la Commission biodiversité, géologie et ressources naturelles pour la mise en œuvre du projet ;

Considérant la demande du Collectif d'éleveurs de Reillanne, et du Préfet des Alpes de Haute Provence, pour la contribution du Parc naturel régional du Luberon à ce projet;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées, avec une (1) abstention, de :

- **APPROUVER** la contribution du Parc du Luberon au projet « Etude territoriale de la prédation par le Loup en Luberon oriental » ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Budget	Montant TTC
Investissement matériel	35 500 €
prestations	20 000 €
Ingénierie Parc du Luberon	30 208 €
TOTAL	85 708 €

Plan de financement	%	Montant
Etat	80%	68 566 €
Parc du Luberon (ingénierie et participation éventuelle des communes)	20%	17 142 €
TOTAL		85 708 €

- **DEPOSER** une demande auprès des services de l'Etat pour un montant de 68 566 € ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexe

La Présidente
PARC NATUREL RÉGIONAL
DU LUBERON
60, Place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 NPT CEDEX
Tél. 04 90 81 81 71
Fax 04 90 81 81 72
Dominique SANTONI